

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
23 SEPTEMBRE 2019

2019-116 AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'ITINÉRAIRE CYCLABLE DE HAUTE-TARENTOISE SUITE AUX CRUES TORRENTIELLES

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS :

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 7

PRÉSENTS

Jacqueline POLETTI, Simone PERGET, Louis GARNIER, Claude GERMAIN, Éric MINORET, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)
Gilles FLANDIN, Clémence BERGER-SABBATEL, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)
Jean-Claude FRAISSARD, Arlette NOIR, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)
Paul CUSIN-ROLLET, (Sainte-Foy-Tarentaise)
Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON, Olivier PETIT (Séez)
Jean-Christophe VITALE, Maud VALLA (Tignes)
Marc BAUER, Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Gaston PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Michel GIRAUDY (pouvoir à Jacqueline POLETTI)
Léon EMPEREUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET)
Robert PASCAL-MOUSSELARD, (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD)

EXCUSÉS

Marie-Agnès ARPIN, Monique GRANIER, Georges CHARRIÈRE, Séverine FONTAINE, Xavier TISSOT, Gilles MAZZEGA, Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2019-116 AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA 2^{ème} SECTION DE L'ITINÉRAIRE CYCLABLE DE HAUTE-TARENTEISE SUITE AUX CRUES TORRENTIELLES

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) approuvés par arrêté en date du 27 décembre 2006, modifiés par arrêtés en date du 26 mars 2008, du 27 mai 2010, du 13 août 2012 et du 26 septembre 2016 (article 6.2) : la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est compétente pour l'aménagement et l'entretien de l'extension actuelle de la voie cyclable ;

Vu la décision du Conseil Communautaire du 20 avril 2015, actant le principe de création d'un itinéraire cyclable sous la forme prépondérante d'une voie verte, débutant au niveau de la base internationale d'eaux vives de Bourg-Saint-Maurice, jusqu'au lieu-dit l'île sur la commune de Villaroger ;

Par la délibération n°2019-37 du 25 mars 2019, le Conseil Communautaire a attribué le marché de travaux d'aménagement de la deuxième section de l'itinéraire cyclable au groupement EUROVIA ALPES/BRUNO TP pour un montant de 838 874.90 euros Hors Taxes.

Suites aux crues torrentielles survenues le 26 juillet 2019 sur le torrent de l'Arbonne (commune de Bourg-Saint-Maurice) qui a endommagé une partie de la deuxième section de l'itinéraire cyclable de Haute-Tarentaise, il convient de conclure un avenant au marché de travaux :

	MONTANT HT	AVENANT n°1 HT	NOUVEAU MONTANT HT	NOUVEAU MONTANT TTC	Variation du marché initial
EUROVIA ALPES /BRUNO TP	838 874,90 €	15 010.50 €	853 885.40 €	1 024 662.48 €	1.79 %

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution du présent projet de délibération,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019 « Tourisme Haute-Tarentaise » en investissement.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

